

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2007
2. Budget 2008, préavis municipal No 11/2007
3. PPA Moty, préavis municipal No 12/2007
4. Elections à la commission de gestion
5. Communications municipales
6. Communications du bureau
7. Divers et propositions individuelles
8. Paiement des indemnités

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité et le public. Elle constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 53 membres du conseil. Se sont excusés : Mmes Sandrine Clerici, Karin Künstner et MM. Jürgpeter Buser, Arnaud Isoz, Pierre-Louis Pasche et Gilbert Rochat. Non excusé : M. Jean-Bernard Racine.

Mme Azucena Crolla et M. Philippe Bohner fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2007

Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2008, préavis municipal No 11/2007

M. Philip Panchaud, syndic, n'a rien à ajouter mais se tient a disposition pour d'éventuelles précisions.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la Commission des finances, remercie M. Philipp Panchaud d'avoir adressé à tous les membres du Conseil la communication No 20/2007. Toutefois, cette dernière ne modifie en rien les conclusions de son rapport et invite l'assemblée à ratifier le budget 2008.

Mme Katharina Zürn, présidente, passe en revue tous les postes du budget 2008, lecture qui peut être interrompue à tout moment pour un complément d'information.

Cpte 310.4232.00 Droit de superficie : M. Philippe Diserens demande pourquoi le montant reste invariable au fil des ans et demande quelles sont les perspectives de mise en valeur des

parcelles acquises. M. Philipp Panchaud précise que les revenus des droits de superficie n'ont pas varié car les contrats existent depuis longtemps. Quant aux parcelles acquises de la BCV, aucun contrat n'a encore été signé.

La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget 2008 et le préavis municipal No 11/2007
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter le budget de fonctionnement 2008 tel que présenté.

Il est rappelé que le budget 2008 concernant l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges – Denges – Echandens – Lonay est distribué à titre d'information.

3. PPA Moty, préavis municipal No 12/2007

M. Philip Panchaud étant administrateur de la société qui est propriétaire du terrain concerné demande la permission de quitter la salle, ce qui lui est accordé.

Mme Katharina Zürn annonce qu'elle a reçu ce soir un amendement de M. Claude-Alain Vuillerat qu'elle lit à l'assemblée :

Amendement relatif au préavis municipal No 12/2007 PPA du Moty déposé par Claude-Alain Vuillerat

Je demande à ce que la conclusion du préavis municipal 12/2007 PPA du Moty soit amendée comme suit :

Le Conseil communal d'Echandens décide de renvoyer le préavis 12/2007 à la Municipalité afin que le PPA du Moty soit retravaillé en garantissant mieux les circulations, la préservation des vues depuis le chemin du Moty conformément au plan directeur communal et qu'une meilleure intégration des deux parcelles à développer 216 et 220 soit évaluée.

Echandens, le 3 décembre 2007

M. Jean-Marc Landolt souhaite apporter deux compléments d'informations au préavis No 12/2007 concernant le PPA Moty :

Opposition formulée par M. Vuillerat

En date du 13 novembre 2007, soit après la distribution du présent préavis et aussi après la séance avec la commission ad hoc, la municipalité a reçu un courrier de Mme Béatrice Chevalier résidant au Canada et propriétaire de la parcelle No 220 située au sud du PPA Moty mais en dehors du périmètre dudit PPA.

Dans cette missive, Mme Chevalier souhaitait apporter son soutien à l'opposition de M. Vuillerat. D'autre part, elle déplorait le fait qu'elle n'ait pas été informée personnellement de la mise à l'enquête du PPA Moty.

La municipalité lui a répondu que la procédure en la matière avait été strictement respectée, ceci conformément à l'art. 57 LATC (mise à l'enquête avec publication dans le journal local et affichage au pilier public, ainsi qu'une présentation à la population en date du 7 juin 2007).

Amendement proposé par la Commission

Après avoir examiné avec attention la proposition d'amendement, déposée par la commission, visant à restreindre l'accès du secteur inférieur du PPA uniquement à un seul endroit, la municipalité se rallie à l'unanimité des membres présents à cette suggestion.

En effet, elle considère qu'il est préférable d'accorder la priorité à la sécurité des accès du domaine privé au domaine public, plutôt qu'à celle de la souplesse qui voulait être offerte en terme de possibilités architecturales aux futurs propriétaires.

La municipalité a appliqué jusqu'alors le principe de limitation des accès privés au domaine public et continuera de le faire, ceci dans toute la mesure du possible.

M. Claude-Alain Vuillerat souhaite également amener quelques compléments par rapport à son intervention et surtout justifier pourquoi il s'est investi autant sur ce PPA Moty. Il développe largement ses arguments notamment le respect du plan directeur communal et le respect des vues ainsi que les conséquences éventuelles de l'acceptation du PPA tel que présenté. Il insiste sur le fait que c'est une étude plus complète qu'il demande.

M. Antoine Gerber rappelle les deux points qui ont fait l'objet de l'amendement de la commission ad hoc mais n'a rien à ajouter à son rapport et invite l'assemblée à accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Marc Landolt rappelle que les deux parcelles concernées sont à développer par plan d'ensemble avec des numéros différents, ce qui signifie qu'elles peuvent être développées de manière différenciée comme présenté aujourd'hui. Il n'y a pas d'obligation, avec le PGA, de développer les deux secteurs en même temps et il n'y a eu aucune opposition ni remarque écrite sur ce point là lors de la mise à l'enquête. S'agissant du respect du plan directeur communal, la Municipalité pense qu'il y a un juste équilibre entre la mesure qui est proposée avec un belvédère d'une largeur de 18 m. et le respect des propriétaires de disposer de celui-ci pour le réaliser dans les meilleures conditions possibles.

M. Michel Pache précise que ce point de vue n'aura en aucun cas 60 mètres de long mais sera plutôt un promontoire pour mettre deux bancs afin d'apprécier cette vue.

M. Jean Martin demande à M. Claude-Alain Vuillerat sur la densification de ces parcelles.

M. Philippe Martin demande à la Municipalité de confirmer si le chemin de la Corniche a une emprise de 3.50 m sur le domaine public. M. Jean-Marc Landolt ne peut pas l'affirmer sans faire une recherche mais assure que c'est dans l'ordre de grandeur que ce qui était fait dans les années 60 pour ces chemins de remaniement avec le domaine public. M. Martin insiste sur le fait que la Municipalité doit rester attentive sur l'amélioration de la circulation.

Mme Isabelle Katz demande ce qu'a répondu la propriétaire de la parcelle 220 quand elle a pris connaissance de ce courrier. M. Michel Pache nous informe que le projet pour la surlargeur du chemin de la Corniche n'est pas terminé et que pour l'instant, rien de précis n'a été présenté ni à cette dame, ni aux habitants concernés par un projet pour cette route. Tant qu'un plan n'est pas établi, aucune discussion n'est possible au sujet de ce projet. Une présentation publique aura certainement lieu lorsque le projet sera plus précis. M. Jean-Marc Landolt précise encore que le projet de réhabilitation du chemin de la Corniche ne fait pas du tout partie du PGA.

M. Philippe Martin demande encore si les propriétaires ont été informés de la démarche pour la création d'une servitude uniquement ou sur l'ensemble de l'aménagement de ces parcelles.

M. Claude-Alain Vuillerat revient sur la lettre de la propriétaire de la parcelle 220 qui reconnaît avoir eu des contacts avec un membre de la Municipalité pour l'établissement d'une servitude mais qu'elle n'était pas au clair sur le projet de plan d'affectation qui était développé et qu'elle n'était plus à disposition à faire la servitude. M. Michel Pache confirme que cette propriétaire n'est plus d'accord de constituer cette servitude mais pense que si elle veut mettre en valeur son terrain, il faudra négocier, ceci étant un débat différent qui ne concerne pas vraiment la discussion de ce soir.

M. Philippe Diserens demande ce qui pourrait se passer si la servitude de passage n'était pas créée pour le développement du quartier. M. Michel Pache répond que ce chemin serait, pour l'instant, assez large pour supporter le trafic de quelques voitures supplémentaires.

M. Luc Martin demande si la commission consultative d'urbanisme a été consultée. M. Jean-Marc Landolt répond que non mais précise que tous les services concernés ont été consultés, notamment le Service de la mobilité, le Service de l'environnement et de l'énergie, le Service des forêts, de la nature et de la faune, le Service des eaux et d'assainissement, le Service des routes, Service des immeubles et patrimoine, logistique, Laboratoire cantonal, ECA et enfin le SDT (service du développement territorial). Tous ces services ont préavisé favorablement.

M. Claude-Alain Vuillerat maintenant son amendement, il est passé au vote.

Il est refusé par 34 voix (5 oui et 13 abstentions).

M. Antoine Gerber n'ayant rien à ajouter à son rapport, il est passé au vote de l'amendement déposé dans ledit rapport qui est lu par Mme Katharina Zürn.

Il est accepté par 39 voix (2 non et 11 abstentions).

Personne ne demandant la parole, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions amendées de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 12/2007,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(35 oui – 2 non – 15 abstentions)

- d'adopter le Plan Partiel d'Affectation PPA « Moty » et son règlement ci-annexé tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 1^{er} juin au 2 juillet 2007 et l'adjonction de l'art. 2.1. en rouge sur le règlement, modification apportée après l'enquête publique, mais avec l'amendement suivant :
Art.4.1. alinéa 2 : L'accès depuis le chemin de la Corniche au périmètre du PPA « Moty » ne pourra se faire qu'à un seul et unique endroit adapté afin de garantir les conditions de sécurité appropriées.
Art. 4.2 : L'accès aux aires d'accès de stationnement ne pourra s'effectuer qu'aux accès définis à l'art.4.1;
- de lever les oppositions de Messieurs Vuillerat et Bourquin selon les motifs développés au chapitre 4 du présent préavis ;
- d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où elle serait actionnée par suite de l'adoption du PPA « Moty » et de son règlement.

4. **Elections à la commission de gestion**

MM Claude-Alain Vuillerat et Youri Borboen acceptent de se représenter.

MM. Ramiro Rodriguez, Jean-Marc Bridy, Thierry Pache, Philippe Martin et Mme Claudine Curtet sont présentés et acceptent leur candidature.

Bulletins rentrés	53
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	53
Majorité absolue	27

MM. Youri Borboen, Thierry Pache et Ramiro Rodriguez sont élus par 48 voix.

M. Jean-Marc Bridy est élu par 45 voix.

M. Philippe Martin est élu par 43 voix.

Mme Claudine Curtet est élue par 34 voix.

M. Claude-Alain Vuillerat est élu avec 28 voix.

5. **Communications municipales**

M. Guy Richard

Réhabilitation du parc du Château

Chacune et chacun a pu constater que les travaux de réhabilitation du parc du Château sont en cours.

La mise en œuvre de ceux-ci a été quelque peu retardée par le respect de la procédure imposée par la loi sur les marchés publics. Trois procédures sont prévues en fonction de la valeur seuil et la nature des travaux prévus :

		<u>Gros œuvre</u>	<u>Second œuvre</u>
De gré à gré	jusqu'à	Fr. 300'000.--	Fr. 150'000.--
Sur invitation	jusqu'à	Fr. 500'000.--	Fr. 250'000.--
Procédure ouverte sélective	dès	Fr. 500'000.--	Fr. 250'000.--

Selon l'avis demandé au Département des infrastructures, les travaux concernés dans le parc du Château sont considérés comme du Second œuvre. Devisés à plus de Fr. 250'000.--, ils sont soumis à une procédure ouverte sélective.

Qui dit procédure ouverte sélective dit établissement de critères de sélection et publication dans la feuille des avis officiels.

La Municipalité a dû faire appel à un bureau spécialisé pour respecter la procédure et recevoir une proposition d'adjudication.

Trois soumissions nous ont été rendues dans les délais, une hors délais.

Sur la base de l'analyse multicritère, les travaux, hors plantations, ont été adjugés à l'entreprise Mathis SA, pour le montant de Fr. 400'000.--.

Les travaux ont débuté début octobre 2007, ils se déroulent normalement.

Nous avons dépensé pour la procédure de marchés publics, les montants suivants :

Honoraires du bureau spécialisés	Fr. 5'665.15
Publication dans la FAO	Fr. 929.65
Soit un total de	Fr. 6'594.80
qui rentreront dans le cadre du crédit alloué par votre Conseil.	=====

M. Philip Panchaud

Rencontre avec les entreprises de la Commune

Le jeudi 15 novembre dernier la Municipalité a reçu les entreprises de la Commune à la grande salle. Les 172 enseignes commerciales de la commune furent invitées. 15 entreprises se sont excusées et 62 personnes ont participé à cet échange. Les buts de la réunion étaient tant de présenter les municipaux et les employés de la commune avec leurs fonctions et attributions respectives que d'être à l'écoute des entreprises de la Commune.

Programme Informatique

La Commune a fait l'acquisition d'un nouveau programme informatique de gestion communale. Cet achat est nécessaire pour se maintenir à la pointe du progrès. De surcroît, le

prestataire actuel a annoncé ne plus vouloir adapter le programme existant et en cessera la maintenance au 1^{er} janvier 2008. Il est à relever que le programme actuel date de 1999.

Mme Irène Caron

Nouveau Collège

Les travaux d'assainissement et de réfection des plafonds dans le nouveau collège s'étant déroulés dans un délai plus court que prévu, nous avons profité du fait que les 6 salles de classes concernées étaient vides pour les faire repeindre entièrement durant la même période de vacances scolaires d'été, ceci pour un montant de Fr. 12'595.--.

Lors de la rentrée scolaire d'août, nous avons constaté que les stores de ce bâtiment étaient endommagés, certains ne pouvant plus être actionnés normalement. Il a donc fallu procéder à des réparations sur 32 stores, pour un montant de Fr. 6'526.75.

D'autres rénovations ont pu être effectuées durant les vacances scolaires du mois d'octobre. Il s'agit des deux locaux de la ludothèque dans l'abri PC, qui ont été totalement repeints, avec un nouveau revêtement de type Epoxy pour les sols, et du local des archives, où le sol a aussi été refait. Coût total de ces travaux, y compris quelques réfections dans les vestiaires du collège, Fr. 18'085.--.

Bâtiment du Saugey

Une réfection complète des extérieurs de ce bâtiment était prévue de longue date. C'est finalement en septembre qu'a débuté le lavage de toutes les façades, de la fontaine ainsi que de la rampe d'accès au garage souterrain. Il a également fallu procéder à des travaux de maçonnerie, au remplacement de 300 mètres de joints d'étanchéité ainsi qu'à des retouches de peinture, dont une partie sera terminée au printemps prochain. Coût des travaux exécutés : Fr. 60'097.--.

Eglise

Le marteau de frappe des heures a dû être remplacé, ainsi que l'installation de la machine à sonner de la cloche N° 3, pour un montant de Fr. 6'450.--.

Vieux Collège

L'ancien brûleur a dû être remplacé en septembre 2007. Coût Fr. 3'593.85.

Cantines

Les responsables des Cantines ne pouvant plus assurer les tours de surveillance des enfants par les membres de l'association, il leur a fallu trouver une solution semi-professionnelle, c'est-à-dire engager une personne salariée tous les jours d'ouverture. Il s'agit de Mme Mireille Tschalär. Malgré une augmentation significative de la participation financière des parents, l'association n'était pas en mesure d'assumer totalement le coût de ces 400 heures annuelles. La Municipalité a donc octroyé une subvention jusqu'à concurrence de Fr. 8'000.-- pour l'année scolaire 2007-2008.

ARASMA

En date du 22 novembre dernier, les Communes membres de l'ARASMA (Association Régionale de l'Action Sociale Morges-Aubonne) ont signé les nouveaux statuts de l'Association, conformément au préavis municipal N° 10/2006.

Vélos électriques

La Municipalité a décidé d'encourager la mobilité douce. Elle va donc accorder, dès janvier 2008, une subvention de Fr. 300.-- par habitant ou entreprise de la Commune pour l'achat d'un vélo électrique neuf, sur présentation de la facture.

Les vignettes pour vélos, gratuites, pourront également être retirées auprès de l'administration communale début 2008.

Vous retrouverez ces informations dans la prochaine édition du Journal d'Echandens à paraître prochainement.

M. Jean-Marc Landolt**Nouveau véhicule de service pour le SDIS DEL.**

Depuis le 1^{er} juin 2006, le service de défense incendie intercommunal de Denges, Echandens et Lonay (SDIS DEL) doit assurer en permanence un détachement de premier secours. Jusqu'alors, l'officier de garde pour le week-end se déplaçait sur les lieux des sinistres avec son véhicule privé.

Afin de remédier à cette situation peu satisfaisante, l'Etat major du SDIS DEL a proposé à la Commission du feu l'achat d'un véhicule de service, équipé de feux bleus, d'un klaxon à deux tons et du système de communication nécessaire à la coordination des interventions.

Cette proposition a été avalisée par les trois Municipalités concernées. Le montant de Fr. 28'728.50 sera réparti selon le nombre d'habitants conformément à la Convention sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS), approuvée par les Conseils communaux et les Municipalités des 3 communes, soit pour Echandens environ Fr. 10'000.--.

Mise en œuvre du schéma directeur

La mise en œuvre du schéma directeur de la région morgienne (SDRM) a débuté cet automne, ceci dans le respect des principes et des mesures décrites dans le projet de l'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Pour rappel le périmètre d'action du SDRM comprend les 10 communes suivantes : Chigny, Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz.

Le Comité de pilotage du SDRM assure la direction politique du développement de la région.

Le groupe de travail technique assure la mise en œuvre du SDRM avec le lancement des différents chantiers, ceci conformément à la planification générale du PALM.

Le premier chantier a pour objectif une optimisation et une densification de l'offre des transports publics, ceci pour un périmètre élargi au-delà des 10 communes du SDRM.

Notre commune est représentée au sein du Comité de Pilotage (COPIL) par Monsieur Michel PACHE et par M. Jean-Marc Landolt au groupe technique.

6. Communications du Bureau

Comme à chaque dernière séance de l'année, le Bureau vous propose d'offrir votre jeton de présence, cette fois-ci à La Pommeraie à Lonay.

Une séance d'information relative à l'historique de la grande salle aura lieu le mercredi 30 janvier 2008 en collaboration avec la Municipalité. M. Jean Martin demande si elle sera publique ou non. Le Bureau décidera ultérieurement.

Les prochaines séances du Conseil communal sont prévues les 18 février et 23 juin 2008. Une séance supplémentaire pourrait avoir lieu le 28 avril 2008. La convocation habituelle vous confirmera ces séances.

La sortie du conseil aura lieu le 7 juin 2008 avec un retour promis pour 17 h.00, match de football oblige...

7. Divers et propositions individuelles

Les propriétaires du stand intercommunal ont décidé la construction d'un abri reliant les deux bâtiments.

En réponse à la question posée par Mme Monique Brandt lors de la dernière séance, M. Philip Panchaud précise que c'est une somme de fr. 150.-- par enfant et par semestre qui est allouée aux enfants fréquentant une école de musique et qu'il y a environ 30 enfants qui en bénéficient.

Pour répondre à la remarque de Mme Sylvie Divorne faite également lors de la dernière séance au sujet de la circulation au chemin du Dézaley, des contrôles ont été effectués par la PIPE et M. Philip Panchaud nous donne connaissance de son rapport qui relève que suite à plusieurs contrôles, les agents n'ont relevé aucune infraction.

Lors du sondage d'opinion sur la fusion éventuelle de nos communes, il avait été question d'un concours. Il est donc procédé au tirage au sort des 3 gagnants qui sont :

- M. Philippe Diserens,
- Mme Lucy Bignolas,
- M. Ernest Bridy.

M. Philip Panchaud adresse ensuite au conseil son discours de fin d'année :

Comme il est coutume en fin d'année, qu'il me soit permis de vous adresser ces quelques réflexions sur l'état actuel des choses, mes espoirs et mes craintes pour l'année à venir :

Tout d'abord et d'une manière générale notre commune se porte bien.

Grâce au bon travail de mes collègues municipaux, des équipes de voirie et de conciergerie, les bâtiments communaux sont en bon état, ou en voie de l'être, les infrastructures routières, les canalisations et l'éclairage public de même. L'amiante fut enlevé du nouveau collège. Les domaines, forêts, places de sports, les places publiques sont bien entretenus et attrayants, les routes en bon état et propres.

Parmi les divers points que nous avons mis au programme pour cette législature, la réhabilitation du parc du château a débuté. Les travaux devraient être terminés à temps pour accueillir les festivités qui s'y dérouleront en août prochain, festivités qui, comme vous le savez, marqueront les 30 ans de l'acquisition du Château par la Commune.

De même, l'extension de la déchetterie est en voie d'achèvement. A l'heure où la loi du pollueur – payeur entre en vigueur, la déchetterie permet un tri et donc une élimination des déchets plus économique, si ce n'est plus écologique.

Nous avons bon espoir de voir, dans un proche avenir la légalisation du nouveau PGA. Si la Municipalité déplore la lenteur avec laquelle ce dossier avance, il faut relever que votre Municipalité n'est pas partout maître du jeu.

Suite à la suggestion de Monsieur le Conseiller Philippe Gandillon, lors de la séance du 12 novembre dernier, quant à une séance d'information à propos de la Grande salle, la date du 30 janvier prochain a été retenue. A cette occasion les nouveaux conseillers pourront se familiariser avec l'historique de ce point encore très sensible.

Etant de nature optimiste, je préfère mettre la réalisation de la nouvelle salle villageoise dans la catégorie « espoir » plutôt que dans la rubrique « crainte ».

Nous attendons pour le début de l'année le compte-rendu de l'IDEHAP suite au questionnaire qui fut adressé aux habitants de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges cet automne. Bien que pleinement conscient de notre identité communale, je dois avouer que ma crainte, ici, est que l'on ait des difficultés, à moyen terme, à trouver des personnes pouvant consacrer le temps nécessaire pour remplir une charge qui, année après année, devient plus technique et de plus en plus lourde.

Au premier janvier 2008 le nouveau district de Morges, avec 66 communes, un préfet répondant et un préfet répondeur, entrera administrativement en vigueur.

A cet effet, le journal de Morges lança un concours pour trouver le nom le plus approprié à ce nouveau district (il conservera le nom de District de Morges). Monsieur le préfet Georges Zünd organisa les premières assises de ce nouveau district à Bière le 5 mai dernier. Sous la direction de Monsieur le préfet Bezençon, un groupe de travail, dont je fais partie, fut formé dans le but de regrouper sous un seul toit les associations telles que l'ARC, l'ADAR, la PEC et l'ACRM. L'idée fait son chemin et l'ARCAM (Association Régionales Cossonay Aubonne Morges) pourrait voir le jour l'année prochaine, regroupant dans un premier temps, l'ARC, l'ADAR et la PEC et, plus tard l'ACRM sous une forme encore à définir. En effet, si les trois premières associations, régies par les articles 60 et suivants du Code Civil, peuvent adapter leurs statuts en conséquence facilement, il n'en va pas de même pour l'ACRM qui, régie par la Loi sur les Communes, est soumise à un système beaucoup plus lourd.

Le PALM, le SDRM (schéma directeur de la région morgienne) et sa convention de mise en œuvre, sont signés. Ici également, j'ai bon espoir que les Communes concernées sauront s'entendre pour relever les défis et dans la mesure du possible, participer avec succès à la course aux subventions fédérales. Monsieur le Syndic de Morges, Eric Voruz, a été élu conseiller national et je sais qu'il se battra pour la région ainsi que pour la 3^{ème} voie CFF.

Avec la RPT (Réforme de la Péréquation financière et de la répartition des Tâches entre la Confédération et les cantons) , les communes vont devoir mettre la main au porte-monnaie (pour notre Commune cela représentera entre Frs 750'000 et 1 Mio selon la classification dans laquelle Echandens se trouvera). Les finances cantonales s'améliorent donc d'autant.

J'ai parfois le plaisir de remarques positives sur le bon aspect de notre village. L'être humain est ainsi fait : on exprime plus facilement son mécontentement que son contentement. Quand les choses ne vont pas comme on aimerait qu'elles aillent, on élève facilement la voix. Quand les choses vont bien, cela paraît normal, et l'on ne pense pas au travail nécessaire à cet état de fait. Si, donc, je récolte avec fierté ces louanges, c'est qu'elles sont dues à mes collègues de la Municipalité, qui ne ménagent ni le temps passé pour le bien commun ni leurs efforts. Elles sont dues également aux employés et collaborateurs communaux qui œuvrent, loin des feux de la rampe, à la bonne marche de la chose publique. Je leur adresse ici mes plus vifs remerciements.

Il règne une bonne entente et une saine camaraderie au sein de la Municipalité. Cela rend la tâche d'autant plus agréable. Chers collègues, merci de votre perpétuel soutien et de votre bonne humeur.

Nous espérons un Noël blanc et de la neige sur les pistes. Malheureusement, la neige ne se limite pas seulement aux stations de sports d'hiver. Je remercie donc par avance la voirie de maintenir nos routes déneigées.

En ce dernier Conseil de l'année, mes collègues municipaux se joignent à moi pour souhaiter à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles de joyeuses fêtes de fin d'année.

A son tour, Mme Katharina Zürn, remercie tous les conseillers et conseillères qui ont participé aux séances, aux commissions ou au dépouillement des élections ou votations de cette année ainsi que tous ses collaborateurs du Bureau, la Municipalité et toute l'administration communale pour leur soutien et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tous.

8. Paiement des indemnités

Mme Chambaz procède au paiement des indemnités.

La séance est levée à 22h.00

La présidente :

La secrétaire :

Katharina Zürn

Claire-Lise Martin